

## Règlement du concours de dessin manga création originale

1. sur une **feuille de dessin A4** (21x29,7cm)
2. le dessin doit être une **création originale de personnages et d'univers (pas de fan-art)**
3. le dessin doit occuper toute la page avec un minimum de décors ou d'ambiance
4. **pas de reproduction** de personnages de mangas ou d'animés ni de fan-art déjà existants (toute copie d'une œuvre existante sera écartée)
5. toutes les techniques sont autorisées (peinture, encre, feutre, crayons de couleurs, noir et blanc...)  
Seuls les recours aux logiciels informatiques sont proscrits
6. un seul dessin par concurrent est accepté. Il faudra veiller à ce que celui-ci soit propre, en bon état et dans le bon format.
7. **Pour les plus de 14 ans**, le règlement est le même sauf qu'il est demandé de créer **la couverture de son propre manga, en couleur et avec du lettrage** (titre ou écrits qui laissent suggérer une histoire), **sur une feuille de dessin A4 et en portrait** (sens vertical).

### Dépôt de dossier :

Le dessin doit être déposé avec le formulaire d'inscription :

- à la **médiathèque de Prades** et dans les autres médiathèques du réseau intercommunal du Conflent durant leurs heures d'ouverture.
- à la **librairie La Libambulle à Prades** aux horaires d'ouverture : mardi-samedi 10h-13h et 15h-19h

Sinon les dossiers peuvent être envoyés par courrier postal à l'adresse suivante :  
**Médiathèque Intercommunale de Prades, 33 rue de l'Hospice, 66500 PRADES**

Date de limite de dépôt : **le 23 mai 2022**

Les jurys : L'association Si le Japon m'était conté, la librairie La Libambulle et la Médiathèque Intercommunale de Prades

Annonce des prix : **le 1er juin 2022** sur le site web de l'association Si le Japon m'était conté : [www.silejapon-m-etaitconte.com](http://www.silejapon-m-etaitconte.com) et **remise des prix le samedi 18 juin 2022 à la médiathèque de Prades**

### Prix :

- Plusieurs lots de bons d'achat à la **librairie La Libambulle**, des T-shirts imprimés avec votre dessin...

Les prix sont financés par la **Médiathèque intercommunale de Prades**, par **La Libambulle** et par l'**association Si le Japon m'était conté**.

Les meilleurs dessins seront publiés sur le site web de l'association Si le Japon m'était conté et l'intégralité des dessins sera également exposée dans la ville de Prades après la remise des prix et au mois de juillet 2022.

### Retour de dessin :

Les dessins ne seront pas retournés aux participants à l'exception de demande particulière au moment du dépôt de dossier et en fournissant une enveloppe affranchie.